



Prudence lors du stockage de céréales dans un hangar à pommes de terre !

Suite aux conséquences de la pandémie sur la consommation de pommes de terre, certains producteurs seront amenés à conserver leur ancienne récolte plus longtemps que l'an dernier. Vu les conditions climatiques, la moisson de céréales pourrait être plus précoce, laissant peu de temps pour un nettoyage en profondeur des hangars.

Compte tenu de la persistance du CIPC dans l'infrastructure des installations de stockage et du risque lié à la contamination croisée involontaire, Belpotato.be et Fegra souhaitent attirer l'attention sur les conséquences liées à l'utilisation de ce type de produit.

En effet, chaque année, dans le cadre du plan d'échantillonnage sectoriel de Fegra, plusieurs alertes concernent des dépassements en chlorprophame dans les céréales. La limite maximale de résidu pour les céréales correspond à la valeur minimale, à savoir 0,01 ppm. Ces dépassements peuvent conduire à la destruction du lot de céréales.

C'est pourquoi, nous attirons votre attention sur le fait qu'un stockage des céréales dans un hangar ayant contenu des pommes de terre traitées au CIPC (même les années précédentes) n'est pas approprié. Pour rappel, dans le cadre de la certification Vegaplan, le stockage de céréales dans les hangars de pommes de terre doit être signalé à l'acheteur de céréales (y compris l'application de CIPC). Le matériel utilisé pour la manipulation de pommes de terre (ex. bandes transporteuses) ne peut être utilisé pour la manipulation des céréales. Il s'agit d'exigences de niveau 1 avec des conséquences sur l'octroi du certificat.

S'il n'est pas possible de stocker des céréales dans un autre hangar, nous vous conseillons de prendre contact avec votre négociant afin de voir dans quelle mesure les céréales peuvent être livrées directement chez lui.

A noter, les négociants en céréales se réservent le droit de demander une déclaration sur l'honneur mentionnant que les céréales livrées n'ont pas été stockées dans un hangar ayant contenu des pommes de terre traitées au CIPC.